

Monsieur
Jean-Michel Cina
Conseiller d'Etat
Palais du Gouvernement
Place de la Planta
1951 Sion

Sion, le 23 juin 2006

Avant projet de révision de la loi cantonale sur le tourisme

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous avons l'avantage de vous communiquer notre prise de position en regard de l'objet cité en marge.

Remarques préliminaires

Les remontées mécaniques forment l'épine dorsale du tourisme valaisan. En effet, ce sont ces infrastructures qui ont initié le développement économique de nombreuses régions d'altitude en permettant l'exploitation du potentiel de divertissement de montagne. La branche du transport à câbles fournit des impulsions aux prestations complémentaires du tourisme - hôtellerie, magasins de sport, écoles de ski, etc. - tout en maintenant des places de travail dans des lieux décentralisés.

Les défis de la branche sont nombreux. Le plus urgent réside dans la faiblesse des investissements. Alors que les experts évaluent les besoins en amortissements du capital existant à hauteur d'une centaine de millions de francs annuels, les données recueillies auprès de nos membres indiquent un investissement annuel d'environ 60 millions, présageant un vieillissement accéléré des équipements. Cette tendance est inquiétante, car elle compromet la compétitivité à long terme de cette activité.

Il existe dans l'environnement économique des remontées mécaniques un ensemble de facteurs qui ralentissent la croissance. L'existence d'un goulet d'étranglement du côté de l'hôtellerie et de la para-hôtellerie - avec un taux d'occupation inférieur à 50% - étouffe l'activité du transport à câbles. Et ce phénomène s'inscrit dans une discussion plus large de l'aménagement du territoire, de la répartition du sol, de la gestion des résidences secondaires.

Ce dossier de l'aménagement du territoire qui nécessite un règlement urgent provoque, entre autres conséquences, des négociations toujours plus difficiles avec les associations écologiques. Les coûts de transaction élevés qui accompagnent tout projet oeuvrent contre l'innovation et rendent des projets d'extension ou de liaison entre domaines trop onéreux pour devenir réalité. Dans le même ordre d'idée, notre branche souhaite une simplification rapide des procédures d'autorisation.

Aussi, le maintien de l'impôt foncier représente une entrave lourde pour le développement de la branche. Pour un domaine d'activité très intensif en capital, la ponction directe avant même que l'entreprise n'ait vendu son premier forfait réduit considérablement sa rentabilité et partant son pouvoir de séduction sur les investisseurs.

De la révision

Les Remontées Mécaniques du Valais se réjouissent de la prise de conscience politique d'une nécessité d'agir dans le domaine du tourisme. Aussi, il devenait urgent à nos yeux de revoir l'assujettissement injuste qui frappe nos collègues de l'hôtellerie et de la para-hôtellerie.

Si notre Association salue les pas franchis vers une régionalisation plus raisonnable de l'espace valaisan, elle se montre en revanche sceptique quant à la conception de la nouvelle taxe cantonale et quant à l'attribution des montants récoltés.

En premier lieu, nous regrettons vivement que les acteurs de la nouvelle politique du tourisme retenus par l'avant projet - l'Etat, Valais Tourisme, les régions, les communes - n'englobent pas les véritables protagonistes de la branche : les entreprises et les opérateurs, ainsi que leurs associations économiques et professionnelles. Leur oubli nous étonne et nous insistons sur l'importance d'intégrer ceux qui se battent en première ligne sur les marchés. En effet, nous soutenons la position que la plus grande marge de manœuvre possible doit être laissée aux entrepreneurs et aux régions.

A notre avis, la révision devrait aborder les thèmes importants suivants :

- La question des résidences secondaires, dont les propriétaires ne subissent par ailleurs qu'une faible ponction fiscale ;
- Des dispositions pour la relation entre les associations écologiques et les entrepreneurs ;
- Des incitations fiscales en faveur de la concentration industrielle du secteur des remontées mécaniques.

Nous nous permettons de remarquer enfin que la composition de la commission extraparlamentaire n'a pas su prendre en compte l'ensemble des intérêts de la branche.

Des régions

Les Remontées Mécaniques du Valais se réjouissent de l'expression d'une véritable volonté politique en faveur de la création de régions. Il devenait urgent de réunir des entités souvent trop faibles et trop petites en des ensembles capables de dégager des masses critiques. Nous saluons également l'adaptation des structures au concept de destination et leur simplification.

Nous ne saurions insister suffisamment sur l'importance de la région. Son autonomie doit être garantie pour lui permettre de se former et de se gérer selon les forces du marché. En outre, bon nombre de régions s'identifient déjà à des marques bien établies et visibles sur les marchés nationaux et internationaux. Les remplacer par de nouveaux labels serait dangereux. Il est donc essentiel de laisser à la destination le soin de planifier elle-même son marketing.

Enfin, nous estimons que le contrôle prévu confié au Conseil d'Etat n'est pas nécessaire. Il n'y a aucune raison de créer une bureaucratie superflue pour l'archivage des rapports annuels des destinations, alors que leurs assemblées générales respectives peuvent très bien assumer ce rôle de controlling.

Principe et conception de la taxe

L'Association des Remontées Mécaniques du Valais salue la grande simplification qui accompagne la perception de la nouvelle taxe cantonale en faveur du tourisme et en soutient le principe, à condition de respecter les dispositions suivantes :

- L'argent doit être entièrement reversé aux régions pour le financement de leurs infrastructures et de leur promotion ;
- La loi cantonale sur le tourisme doit contenir explicitement une clé de répartition (inspirée de la répartition actuelle des taxes touristiques) ;
- Les propriétaires de résidences secondaires doivent être davantage sollicités, dans la mesure du possible par un système incitatif qui les pousse à ouvrir leurs « volets » à la location ;
- Les hôteliers doivent payer le même montant qu'à l'heure actuelle ; dans le cas contraire, tel qu'envisagé par l'avant-projet, les prix des hôtels ne baisseront pas alors que tout le reste des services touristiques deviendra disproportionnellement plus cher et donc moins compétitif ; d'après des calculs réalisés à Zermatt, l'avant projet soulage l'hôtellerie de 50% et la para-hôtellerie de 78% !
- L'économie en général doit être moins sollicitée ;
- Les facteurs de correction de marge et de lien au tourisme doivent être revus à la baisse ;
- Le facteur de zone doit être davantage différencié.

Comme nous le mentionnons dans la section précédente, les régions - i.e. les destinations - doivent être en mesure de gérer leur promotion de manière autonome. C'est pour cette raison que les Remontées Mécaniques du Valais s'opposent au versement d'une partie des montants encaissés à Valais Tourisme, dont la mission de vendre la marque Valais est un service public qui bénéficie à l'ensemble de la population et de son économie. A l'image du *modus vivendi* arrêté par la Confédération avec Suisse Tourisme, nous proposons donc que Valais Tourisme soit financé par le budget ordinaire du canton sur la base de mandats de prestations.

Notre Association estime comme trop importante la marge de manœuvre laissée aux communes dans la définition de la part additionnelle communale. Par ailleurs, si notre proposition de reverser intégralement la manne de la taxe aux régions devait être acceptée, cette disposition n'aurait plus lieu d'être.

Valais Tourisme

Comme précisé dans la section précédente, les Remontées Mécaniques du Valais préconisent que Valais Tourisme soit exclusivement financé par le budget ordinaire de l'Etat. En effet, une image positive du canton représente un bien public, qui profite à l'ensemble de la population et de l'économie. Il est donc juste que tous y contribuent par l'impôt cantonal ordinaire.

Notre Association s'oppose au renforcement des compétences de Valais Tourisme en matière de promotion vis-à-vis des régions. Nous sommes de l'avis que la mission de Valais Tourisme est à l'heure actuelle suffisamment définie, et que cette association devrait se concentrer sur la promotion de la marque Valais. En outre, nous pensons que les articles 4 et 5 menacent l'autonomie des régions dont l'indépendance doit être aussi grande que possible. Il leur appartient de définir leur politique, leurs moyens et leurs activités de marketing, car elles sont plus proches de la réalité de leur marque, de leurs produits et de leurs publics cibles.

Si nous soutenons la création d'un observatoire du tourisme, nous pensons que sa gestion devrait être confiée à l'Office cantonal de la statistique, car ce dernier existe déjà et détient déjà les compétences nécessaires. Nous estimons que confier cette activité à Valais Tourisme créerait de la bureaucratie superflue.

La composition du comité de Valais Tourisme doit comprendre un représentant de chaque région, de cinq associations économiques ou professionnelles du tourisme, et d'un seul pour l'Etat. La loi doit explicitement attribuer au comité de Valais Tourisme la participation à la formation de la politique touristique. La partie opérationnelle de cette association doit se concentrer sur la promotion.

* * *

L'Association des Remontées Mécaniques du Valais salue l'ouverture par cette consultation d'un débat cantonal sur l'avenir de son tourisme. Outre les points contenus dans l'avant projet de loi soumis à discussion, nous souhaitons vivement englober des thèmes tels que l'attribution de crédits LIM, la simplification des procédures d'autorisation, la suppression de l'impôt foncier ou les relations à l'environnement, car ces enjeux présentent aussi une importance fondamentale pour notre branche.

En restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous prions d'accepter, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**REMONTEES MECANIQUES
DU VALAIS**

Le Président : Le Secrétaire :

G. Anthamatten

V. Riesen